



Vol de copies bts et erreur de l'administration

Par **Fabien37**, le **16/05/2008** à **19:10**

Bonjour,

Je viens vers vous pour avoir quelques renseignements.

J'ai passé, durant la semaine, mes épreuves de BTS Banque.

Aujourd'hui, nous avons appris que les copies de mercredi (deux épreuves différentes) ont été volées... et nous devons par conséquent repasser les épreuves... Mais c'est là le soucis... Il y a eu une erreur de la part du lycée centre d'examen. Je m'explique :

Les copies des étudiants été dans un préfabriqué... sur un bureau en evidence... Certe, c'était fermé à clef et il y a eu effraction, mais la présence d'un coffre fort dans le bureau du préfabriqué aurait pu éviter le vol.

Je me demande donc si il nous est possible, en tant qu'étudiant, de porter plainte contre le lycée et l'administration, qui n'a pas conservé les copies dans un endroit sécurisé...

Car le plus ragant dans cette histoire, c'est que, si le fait de repasser les épreuves nous fait, qu'au final, nous n'obtenons pas notre diplôme, il en va de la responsabilité du centre d'examen.

Est-il donc possible de déposer une plainte contre le centre d'examen ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **frog**, le **16/05/2008** à **19:22**

Vous pouvez vous adresser au Tribunal Administratif en leur relatant votre cas. Par contre, vous aurez du mal à prouver un quelconque préjudice : Qu'est-ce qui dit que vous aurez raté votre examen à cause de l'obligation de repasser les épreuves ? Car en absence des copies volées, vous aurez du mal à établir que celles-ci auraient été mieux notées que celles de la session suivante.

Par **Fabien37**, le **16/05/2008** à **20:38**

Oui il serait en effet difficile de prouver ceci.

Mais la responsabilité de l'établissement étant engagé, les étudiants sont-ils obligés de subir cette négligence ?!

Il y a eu un cas à Poitiers il y a quelques années, les copies avaient été perdues, les étudiants avaient saisis le tribunal administratif et les épreuves avaient été annulées... A cause de la négligence de l'établissement...

Je me dis donc, pourquoi pas dans notre cas ?! Nous étudiants, n'y sommes pour rien...

Par **frog**, le **16/05/2008** à **21:48**

[citation]les épreuves avaient été annulées...[/citation]
Ce qui a fait qu'il a tout fallu repasser l'année d'après ? :-/

Par **Fabien37**, le **16/05/2008** à **22:11**

Non, le centre d'examen avait décidé de ne pas prendre en compte les matières incriminée et donc par conséquent de faire la moyenne de l'examen sans cette matière...

Je ne sais pas vraiment si nous pourrions tirer quelque chose dans cette histoire, mais ça ne coûte rien d'essayer.

PS : Je tiens juste à préciser que je ne fais pas cela pour tirer profit des éventuelles erreurs de l'administration. Pour ma part, les deux matières incriminées s'étaient très bien déroulées, ce qui impliquait des notes supérieures à la moyenne. Je trouve juste désolant de la part d'un centre d'examen national de ne pas prendre les précautions suffisantes pour mettre en sécurité plus de 300 copies d'étudiants... et que se soit ses étudiants qui paient les pots cassés.